

## Une méthodologie éprouvée

Notre accompagnement se déploie en **quatre grandes phases** :

### Phase de diagnostic et cadrage

1

Analyse documentaire

Visite du site

Vérification de la complétude  
des études nécessaires (audit  
énergétique, DTG...)

Diagnostic initial et priorisation  
des enjeux

2

### Phase de conception technique

Élaboration de scénarios de travaux

Estimation des coûts, des aides  
mobilisables et du gain énergétique

Définition d'un programme de travaux  
cohérent avec les objectifs de la  
copropriété

### Phase financière et administrative

3

Élaboration du plan de financement

Constitution du dossier  
MaPrimeRénov' Copro

Préparation des résolutions pour  
l'Assemblée Générale

Accompagnement dans la présentation  
du projet aux copropriétaires

4

### Phase de suivi jusqu'au versement des aides

Suivi administratif et opérationnel  
en phase chantier

Constitution des pièces de fin de  
travaux

Finalisation des démarches pour  
l'obtention effective des subventions

**Livrables :** Liste complète remise par le référent projet (ex : scénarios chiffrés, budget consolidé, calendrier, rapport final...).

## Opéra Energie en chiffres

N°1

Leader du courtage en énergie  
pour les entreprises et collectivités\*

4,9/5

Moyenne des notes clients  
Google - Ekomi - Trustpilot

+ de 200  
collaborateurs  
engagés

7 000  
copropriétés  
accompagnées

Créée en 2014  
à Lyon et active dans  
toute la France



La certification RGE délivrée par l'OPOiBi est attribuée exclusivement à la société OPERA EFFICIENCIES, filiale du groupe OPERA ENERGIE.

Les experts d'Opéra Energie  
sont à votre disposition

07 64 36 74 74  
conseil-efficiencies@opera-energie.com

opera-energie.com

2025 - Opéra Énergie - SIREN 808096119 RCS Lyon - 27 rue de la Villette, 69003 Lyon - SAS au capital de 138 144,60€ - ©AdobeStock  
\*Etude Xerfi Février 2025 (sur la base de l'analyse des parts de marché)

Accélérez  
la rénovation  
énergétique  
de votre  
copropriété avec  
MaPrimeRénov'  
Copro

 **OPERA**  
energie  
EFFICIENCIES

Pourquoi rénover  
votre copropriété ?

70 % des copropriétés auditées  
affichent une étiquette  
énergétique D à G.

Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie et d'urgence climatique, la rénovation énergétique est un levier essentiel pour :

-  Réduire les charges
-  Valoriser le patrimoine
-  Contribuer à la transition énergétique
-  Améliorer le confort des usagers



Quelques  
repères



38 MILLIONS  
de logements en France  
dont

10 MILLIONS  
en copropriété

800 000 copropriétés  
dont 600 000 immatriculées  
au registre national

2  
3 des copropriétés  
construites avant 1975

MaPrimeRénov' Copropriété :  
un levier financier puissant

Le dispositif **MaPrimeRénov' Copro** permet de financer jusqu'à **45 % du montant des travaux**, selon le gain énergétique obtenu (travaux plafonnés à **25 000 €** par logement).

| Gain<br>énergétique           | Taux de<br>financement | Plafond par<br>logement |
|-------------------------------|------------------------|-------------------------|
| ≥ 35 %                        | 30%                    | 7 500€                  |
| ≥ 50 %                        | 45%                    | 11 250€                 |
| Bonus "sortie<br>de passoire" | +10%                   |                         |

- A retenir :**
- Prime individuelle pour les ménages modestes : **1 500 à 3 000 €**
  - Aides cumulables avec les **CEE, éco-PTZ, etc.**

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour bénéficier de MaPrimeRénov' Copro, votre copropriété doit :

- ✓ Avoir été construite il y a **plus de 15 ans**
- ✓ Être **immatriculée** au registre des copropriétés
- ✓ Atteindre un **gain énergétique ≥ 35 %**
- ✓ Réaliser les travaux avec **des entreprises RGE**
- ✓ Être **accompagnée par un AMO**
- ✓ Comporter une majorité de résidences principales :
  - **65 % de résidences principales pour une copropriété de 20 lots ou moins**
  - **75 % de résidences principales pour une copropriété de plus de 20 lots**

Vous guider, vous conseiller,  
vous sécuriser

**Opéra Efficiencies** vous accompagne dans la réussite de votre projet de rénovation énergétique en copropriété. Référencée par l'ANAH, notre structure répond à toutes les exigences pour intervenir en tant qu'**Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** dans le cadre du programme MaPrimeRénov' Copro.

L'AMO est un **partenaire indépendant** de la copropriété et de son syndic. Il **ne se substitue pas au syndic**, mais le soutient à chaque étape du projet.

Notre mission :

-  **Accompagner la copropriété** dans la définition, le montage et la mise en œuvre du projet de rénovation
-  **Maximiser les aides financières** mobilisables (MaPrimeRénov', CEE, etc.)
-  **Faciliter les démarches** administratives et techniques
-  **Assurer une coordination fluide** entre les différents intervenants
-  **Renforcer l'adhésion** des copropriétaires

L'ANAH prend en charge **50 % du coût de cette mission**, dans la limite d'un plafond par logement.  
Le taux de TVA applicable peut être réduit à **5,5 %** si les conditions sont réunies.

